

ACCORD CONDITIONNEL PREALABLE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ALTERNANCE Master IS – Prévention des Risques et Nuisances Technologiques

Nous soussignés :

Maître d'Apprentissage* :

Responsable des Ressources humaines :

représentants l'entreprise :

Adresse :

.....

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

sous réserve de son admission académique, nous donnons notre accord pour accueillir au sein de notre entreprise à compter du dans le cadre d'un contrat (*cocher la case correspondante*):

- d'apprentissage
 de professionnalisation

établi avec le CFA Epure Méditerranée (26, rue Ste Barbe – 13001 Marseille):

(Mme, Melle, Mr)

- Pour une durée de 2 ans si étudiant(e) candidat en 1^{ère} année (M1) de Master PRNT
 Pour une durée de 1 an si étudiant(e) en 1^{ère} année de Master PRNT et passant en 2^{ème} année, ou si étudiant(e) extérieur(e) au Master et candidat en M2 de Master PRNT

Les travaux confiés à l'apprenti(e) pendant cette année auront pour objet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

*Le maître d'apprentissage possèdera au minimum le niveau de compétence équivalent dans le domaine du sujet confié à l'apprenti.

Pour information et rappel

- **le coût conventionnel de formation par apprenti(e) est de 8817 €/an.**

Date et cachet entreprise	Visa du Responsable RH	Visa du Maître d'Apprentissage	Visa du Directeur du Master PRNT pour le CFA Epure Méditerranée

Master PRNT, 14/04//2021